



**LA NOUVELLE REPRÉSENTANTE
SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL
DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE, VALENTINE
RUGWABIZA, A PRIS FONCTIONS**

minusca en action

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MINUSCA | N°93 – AVRIL 2022



FORUM REGIONAL A BANGUI

**SUR LA PREVENTION DES
CONFLITS LIES AUX DISCOURS
DE HAINE**



MINUSCA



UN_CAR



UNMINUSCA



UNMINUSCA



UN_MINUSCA



MINUSCA.UNMISSIONS.ORG

TOUT SAVOIR SUR LES

ACTIVITES DE LA MINUSCA EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

<https://minusca.unmissions.org/>



sommaire

- 04** ARRIVÉE À BANGUI DE LA NOUVELLE REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU ET CHEFFE DE LA MINUSCA
- 06** FORUM REGIONAL A BANGUI SUR LA PREVENTION DES CONFLITS LIES AUX DISCOURS DE HAINE
- 10** LES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS NUMÉRIQUES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE
- 12** **ELECTIONS LOCALES**
DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DANS LE MBOMOU
- 14** LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VULGARISATION DU MANDAT DE LA MINUSCA A BOUAR
- 16** **NIAKARI**
LE FERRY DE LA RIVIERE MBARI REPREND DU SERVICE
- 18** 50 EXPERTS PÉNITENTIAIRES DE LA MINUSCA DÉCORÉS POUR LEURS CONTRIBUTIONS AU SERVICE CARCÉRALE EN RCA
- 20** OUVERTURE DU PREMIER PROCÈS DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE



MINUSCA EN ACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Charles Antoine Bambara

RÉDACTRICE EN CHEF

Uwolowulakana Ikavi-Gbetanou

EQUIPE

RÉDACTIONNELLE

Biliaminou Alao,
Cynthia Nasangwe

Emmanuel Crispin
Dembassa Kette

Correspondants régionaux

PHOTOGRAPHIE

Herve Serefo,
Leonel Grothe

MISE EN PAGE

Francis
Yabendji-Yoga

MULTIMÉDIA & WEB

Igor Rugwiza,
Dany Balepe

PRODUCTION

Division de la Communication Stratégique et de l'Information Publique - MINUSCA

MINUSCA EN ACTION

#93 - Avril 2022

ARRIVÉE À BANGUI DE LA NOUVELLE REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU ET CHEFFE DE LA MINUSCA



▲ La nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine et Cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, inspecte la Garde d'honneur, au cours d'une cérémonie marquant sa prise de fonction



▲ Rencontre de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU, Valentine Rugwabiza avec le Président de la République Faustin Archange Touadera

La nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Mme Valentine Rugwabiza, est arrivée à Bangui ce dimanche, 17 avril 2022, pour prendre ses fonctions.

Dans les prochains jours, elle aura une série d'audiences, notamment, avec le Président de la République, le Professeur Faustin Archange Touadéra, les membres du Gouvernement et les présidents des institutions de la République centrafricaine. La Représentante spéciale envisage également de s'entretenir avec des person-

nalités du pays ainsi que les partenaires internationaux et entend effectuer des visites dans les différentes régions de la République centrafricaine.

Mme Valentine Rugwabiza a été nommée par le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, le 23 février 2022.

Depuis 2016, Mme Rugwabiza était Représentante permanente du Rwanda

auprès des Nations Unies et Ambassadrice non-résidente du Rwanda en Colombie et en Jamaïque. De 2014 à 2016, elle était ministre des Affaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est et membre de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est. De 2013 à 2014, elle était Directrice générale du Rwanda Development Board et membre du Cabinet.

De 2005 à 2013, Mme Rugwabiza a été Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève. Auparavant, elle était Représentante permanente du Rwanda auprès de

l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire du Rwanda en Suisse, de 2002 à 2005.

Mme Valentine Rugwabiza, qui a plus de 30 ans d'expérience sur les questions de développement et de sécurité en Afrique, tant dans le secteur public que dans les entreprises, succède à ce poste au Sénégalais Mankeur Ndiaye, dont le mandat a pris fin le 31 mars 2022.



▲ Vue des participants et des officiels à l'ouverture du forum régional sur la prévention des conflits liés aux discours de haine à Bangui



▲ Denise Brown, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'Onu en RCA lors de son discours à l'ouverture du forum.

FORUM REGIONAL A BANGUI SUR LA PREVENTION DES CONFLITS LIES AUX DISCOURS DE HAINE

Comment les médias numériques peuvent-ils prévenir et gérer les conflits liés au discours de haine en Afrique centrale ? C'est autour de cette problématique que qu'un forum régional de sensibilisation, de partage d'expériences et de renforcement des capacités de ces médias se tient à Bangui du 26 au 29 Avril. Ce Forum est organisé par le bureau régional de L'ONU pour l'Afrique centrale et la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale, en partenariat avec le gouvernement centrafricain et avec l'appui des agences des Nations Unies, dont la MINUSCA. Il est organisé à l'intention des responsables des médias de 11 pays de la sous-région pour aboutir à une stratégie régionale de prévention et de lutte contre les discours haineux.

Par Crispin Dembassa-Kette

Des responsables de médias en lignes et des acteurs des réseaux sociaux de 11 pays de la sous-région participent à cette rencontre dont l'objectif principal est d'approfondir la réflexion sur la mise en place d'une stratégie régionale contre les discours de haine. Les participants viennent d'Angola, du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine (RCA), du Congo, de la République démocratique du Congo (RDC), du Gabon, de la Guinée

équatoriale, du Rwanda, de Sao Tomé et Príncipe et du Tchad.

L'ouverture officielle du forum a été présidée par le ministre centrafricain de la communication et des médias, porte-parole du gouvernement, Serge Ghislain Djori et la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU en RCA, Denise Brown.

La Représentante spéciale adjointe a rappelé que : « Les Nations Unies s'associent à toutes les initiatives et actions susceptibles d'assurer la paix sociale, la protection des civils et la promotion des droits humains. Par la résolution 2399, le Conseil de sécurité a, pour la première fois en République centrafricaine, autorise de lister les auteurs des messages de haine comme opposants de la paix et éligibles aux

mécanismes de sanctions ».

Quant au ministre Serge Ghislain Djori, il a affirmé que « la tenue de ce forum constitue une opportunité en vue d'une réflexion approfondie et d'une solution concertée aux problèmes que posent la désinformation et l'incitation à la haine par le canal des médias ». Il a en outre rappelée que la RCA s'est dotée en 2018 d'un plan national de lutte contre l'incitation à la haine et à la violence.

Line Britney Ngalingbo, bloggeuse et membre de l'association des fact-checkers de la République centrafricaine a affirmé attendre de ce forum des outils pour améliorer son travail. « C'est pour moi un réel plaisir de participer à ce forum. Il permettra à nous, blogueurs de renforcer nos capacités en matière de la lutte contre les discours haineux. J'aimerais que durant cette session, les organisateurs mettent à notre disposition des outils nécessaires et nous aident à bâtir une stratégie efficace afin de mettre un terme à ce phénomène qui continue de semer des troubles dans notre pays la RCA et dans la sous-région », a-t-elle indiqué.

Cette rencontre de Bangui se tient après celle d'octobre à Douala au Cameroun qui avait abouti à la mise en place de « la plateforme des organisations des professionnels des médias pour la paix et le développement durable en Afrique centrale ».



▲ Responsables de médias en lignes et des acteurs des réseaux sociaux pendant les travaux en commission



▲ Photo de famille des officiels à l'issue de l'ouverture du forum

LE SAVIEZ-VOUS ?



La nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la République centrafricaine et cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, est arrivée à Bangui le 17 avril 2022. Elle a été nommée à ce poste le 23/02/22, par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres. De nationalité rwandaise, elle succède à Mankeur Ndiaye, du Sénégal. Depuis 2016, Mme Rugwabiza était Représentante permanente du Rwanda auprès des Nations Unies et Ambassadrice non-résidente du Rwanda en Colombie et en Jamaïque.

LES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS NUMÉRIQUES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE



▲ Journalistes, blogueurs, acteurs de la société civile au cours de séances d'échanges d'expériences

Lors de la deuxième journée du forum régional de Bangui sur la prévention des conflits liés aux discours de haine, le 27 mars 2022, les participants ont échangé sur la vocation des professionnels des médias dans la prévention de la prolifération des messages de haine.

Par Cynthia Nasangwe

Pour lutter contre les discours de haine, les professionnels des médias numériques doivent avoir assez de caractère pour ne pas se laisser instrumentaliser. De ce fait leur métier doit plutôt être une vocation, d'après Charly Gabriel Mbock qui a animé un module sur le rôle et les obligations des médias en ligne pour une prévention efficace des discours de haine. « Voilà pourquoi j'ai souhaité que les professionnels des médias se reconnaissent davantage une vocation

plutôt qu'un rôle qu'ils auraient à jouer parce qu'ils ont été assignés au rôle », a-t-il indiqué. Il pense aussi que : « Le rôle des journalistes dans les médias numériques peut être délicat. « C'est à eux de s'imposer une certaine ligne de conduite pour que la dignité de la profession ne souffre pas de cette fragilité dont cette profession est souvent victime ».

Pour apporter des solutions à la lutte contre les discours de haine et d'incitation à la violence, l'association

des blogueurs centrafricains a, de son côté, privilégié la voie didactique, en travaillant avec des journalistes, des blogueurs, des acteurs de la société civile, des acteurs religieux et des citoyens à travers notamment des formations, des sensibilisations, des rencontres, des causeries débat et l'utilisation des affiches, comme l'a déclaré le président de l'association Rosmon Zokoue. « Les réponses que nous avons en tant qu'acteur numérique, c'était beaucoup plus pédagogique. Nous avons essayé de nous rapprocher en créant un dialogue

avec tous les acteurs pour essayer de les sensibiliser », a-t-il indiqué.

Cette conférence régionale de Bangui se tient après celle de Douala tenue en octobre 2021. Cette dernière a permis de mettre en place une confraternité pour favoriser des échanges d'expériences afin de faire comprendre aux professionnels des médias les erreurs que les uns et les autres ont pu commettre et en éviter d'autres à l'avenir.

DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DANS LE MBOMOU



▲ Photo d'archives / Installation des urnes pour les élections présidentielle et législatives de décembre 2020

C'est à travers des ateliers, des causeries éducatives, des émissions interactives ainsi que des sketches et spots que les sensibilisations sur le processus électoral ont été lancées, le 23 avril 2022, à Bangassou et dans d'autres sous-préfectures du Mbomou. Initiées par la MINUSCA, ces activités contribuent à sensibiliser les populations sur les lois et règlements, afin de susciter leur participation au processus électoral.

Par Amuri Aleka

« Au cours de ces ateliers, le mandat électoral de la MINUSCA, les étapes du processus électoral, le cadre juridique des élections et la loi sur la parité sont les principaux thèmes abordés par la Section électorale de la

MINUSCA », a indiqué Constant-Robert BELIZAIRE, coordonnateur du bureau régional de l'assistance électorale de la MINUSCA. « Nous facilitons le débat sur les obstacles à la participation à ce processus des élections locales,

notamment la participation des femmes et des personnes vivant avec handicap », a-t-il ajouté.

Pour José-Simplice Monguiapa, président de l'autorité locale des élections de Vougba et facilitateur lors des ateliers de sensibilisations, ces ateliers ont permis d'expliquer aux participants les opportunités liées aux élections locales et présenter le cadre juridique des élections en République centrafricaine. « La MINUSCA nous a facilité le cadre grâce à son appui financier pour nous permettre d'expliquer aux populations le découpage administratif en lien avec

les élections locales, les critères d'inscription des électeurs, les critères d'éligibilité des candidats, mais aussi la participation des femmes aux élections locales en tant que candidates et la composition des listes électorales », a-t-il déclaré.

La Section de la communication stratégique et de l'information publique de la MINUSCA a favorisé l'implication des radios communautaires comme la radio Mbari, Lego ti Mbomou à Bangassou et Radio Anissa à Rafai en rendant disponible un espace d'échanges pour permettre à des experts sur les questions électorales d'interagir en direct avec les auditeurs. « Nous avons pu nous exprimer sur la question des listes électorales, sur comment devenir conseiller municipale et comment sera élu le maire de la ville », a réagi monsieur Gomme Jean-Alain après une émission interactive facilitée par la MINUSCA sur la Radio Lego ti Mbomou.

Bien que beaucoup d'attention ait été accordée à la participation des femmes dans le processus électoral, du chemin reste à parcourir pour rendre cette participation effective et efficace. Les partis politiques n'ont pas encore surmonté leurs barrières structurelles pour permettre aux femmes d'être élues. Bien qu'elles soient représentées dans les partis politiques, elles sont souvent sous-représentées sur les listes des candidats.

Grâce à cette campagne, la MINUSCA continue de soutenir la poursuite du dialogue entre la population et les leaders communautaires afin de faciliter la gestion d'un processus électoral plus équitable, juste et transparent.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VULGARISATION DU MANDAT DE LA MINUSCA A BOUAR



▲ Anatole Clément Bannem, Représentant du chef de bureau de la MINUSCA de la ville de Bouar sensibilise autorités locales, organisations de jeunes et de femmes, des représentants des médias et des communautés



cet atelier visait à partager avec les participants, le contenu de la Résolution 2605 afin d'améliorer leur compréhension du mandat de la MINUSCA. L'autre objectif est de faire de ces partenaires des relais dans la vulgarisation dudit mandat auprès des communautés dans le but ultime de susciter leur engagement dans sa mise en œuvre et de lutter contre la désinformation dont la MINUSCA est régulièrement la cible.

Dans son mot d'ouverture, le représentant du chef de bureau de la MINUSCA, Anatole Clément Bannem, a rappelé que "la MINUSCA est en République centrafricaine à la demande des autorités nationales, et qu'à ce titre, elles doivent prendre le leadership de la mise en œuvre de la Résolution 2605 avec l'appui de la MINUSCA". Il a par ailleurs « loué la bonne collaboration entre les autorités locales de la Nana Mambere et la MINUSCA ».

Quant au Secrétaire général de la Préfecture de la Nana Mambere Dieudonné Nondi, il a réitéré « l'engagement des autorités nationales à œuvrer pour la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA en vue du retour définitif

et durable de la paix et de la sécurité en République centrafricaine ».

Au cours de cet atelier, les composantes et sections de la MINUSCA se sont relayées devant les participants pour expliquer les tâches et responsabilités décrites dans le mandat et qui leur sont attribuées.

A l'issue de chaque session thématique, une séance de questions/réponses a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur le contenu du mandat de la MINUSCA à l'exemple d'un journaliste de la radio Siriri qui a souhaité « connaître la différence entre Désarmement, Démobilisation et Réinsertion et le Programme de réduction de la violence communautaire de même que leurs impacts dans la préfecture de la Nana Mambere. »

Pour rappel, le Conseil de sécurité a prorogé, le 12 novembre 2021, le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2022, en définissant une série de tâches allant de la protection des civils à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Pendant un mois, la MINUSCA sillonne les sous-préfectures de la Nana Mambere et de l'Ombella M'poko pour vulgariser son mandat à travers des ateliers d'information et des causeries éducatives auprès des autorités locales, des organisations de jeunes et de femmes, des représentants des médias et des communautés en général.

Par Dramane Darave

La MINUSCA a organisé, le 22 avril 2022 à Bouar, un atelier d'information sur la résolution 2605 du Conseil de sécurité de l'ONU (qui porte sur son mandat). Marquant le lancement de la campagne annuelle de la vulgarisation du mandat, l'atelier d'information a réuni 20 personnes, y compris 6 femmes, dont des représentants des autorités locales,

d'organisations de femmes et de jeunes et des médias.

Présidé par le Secrétaire général de la Préfecture de la Nana Mambere, Dieudonné Nondi, en présence du président de la délégation spéciale de la ville de Bouar, Dieu-béni Massina et du représentant du chef de bureau de la MINUSCA, Anatole Clément Bannem,

LE FERRY DE LA RIVIERE MBARI REPREND DU SERVICE

La population et les autorités locales de Niakari, localité située à environ 10 Km au nord-ouest de la ville de Bangassou dans la préfecture du Mbomou, ont réceptionné, le 20 avril 2022, un ferry réhabilité par la MINUSCA à travers un projet à impact rapide.

Par Maelaine Annette Malebingui



▲ Le ferry réhabilité par la MINUSCA à travers un projet à impact rapide

La remise officielle du bac aux autorités locales et aux usagers a eu lieu au bord de la rivière Mbari. Le projet de réhabilitation a été mis en œuvre par l'ONG COOPADEM, organisation partenaire de la MINUSCA.

La mise en œuvre du projet a été coordonnée par la Section des affaires civiles de la MINUSCA. Le Coordonnateur de ce bureau à Bangassou, Bitumba Tipo-Tipo Mayoyo est revenu sur le contexte de la réalisation de cette initiative par la MINUSCA. « Ce projet à impact rapide constitue un tout premier soulagement parce que nous ne sommes pas encore

au bout de nos peines. Ce projet restera un cas d'école pour la MINUSCA, dans le sens où il a été réalisé dans un contexte très difficile », a-t-il affirmé.

Le sous-préfet de Bangassou, Albert Cyrile MALEYAO, qui a réceptionné le ferry déjà réhabilité et prêt pour sa mise en service, a remercié la MINUSCA pour ce projet et insisté sur son utilité. « Ce bac va desservir la sous-préfecture de Bangassou, il va relier Bangassou à la sous-préfecture de Bakouma, mais également va faciliter les transactions commerciales », a-t-il déclaré.

Les populations riveraines de la rivière Mbari se réjouissent quant à elles, de



▲ Photo de famille lors de la remise officielle du bac aux autorités locales et aux usagers et le ferry sur la rivière Mbari

la réhabilitation de ce ferry. « Avant, ce bac représentait un danger pour nous la population à chaque fois que nous devons nous rendre au marché hebdomadaire de Niakari; il y avait des trous partout, l'eau entrainait dans sa partie inférieure... Mais grâce à l'appui de la MINUSCA, le bac est bien réhabilité et ça nous rassure,

nous usagers », a souligné un habitant retrouvé sur place à la rivière Mbari.

Pour permettre d'améliorer la qualité du bac et atteindre un meilleur standard, la MINUSCA envisage des travaux additionnels dans un avenir proche.

50 EXPERTS PÉNITENTIAIRES DE LA MINUSCA DÉCORÉS POUR LEURS CONTRIBUTIONS AU SERVICE CARCÉRAL EN RCA



▲ Aperçu des 50 experts pénitentiaires de la Section des Affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA décorés de la médaille des Nations Unies

50 experts pénitentiaires de la Section des Affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA, ont été décorés de la médaille des Nations Unies, pour leur contribution à l'amélioration de la gestion des maisons carcérales en République centrafricaine (RCA). La cérémonie de remise de médaille a été marquée par la présence du ministre d'État, chargé de la justice, de la promotion des droits de l'homme, garde des sceaux, Arnaud Djoubaye Abazen, ainsi que des représentants de la MINUSCA.

Par Cynthia Nawangwe

Ces officiers sont déployés dans plusieurs établissements pénitentiaires de la RCA où ils travaillent aux côtés du personnel national pour y améliorer la sécurité et les conditions de détention. Dans son allocution, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU, Denise Brown, a félicité les officiers pénitentiaires décorés

pour leur dévouement malgré les défis liés au COVID-19 et à l'insécurité. « C'est pourquoi je voudrais leur rendre hommage pour ce travail important et crucial ayant contribué à l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays en plus de l'amélioration des droits de personnes détenus en RCA », a-t-elle déclaré.



▲ Denise Brown, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU, remettant une médaille à une récipiendaire

Le chef adjoint de la Section des Affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSCA, Fortuné Dacko, a lui aussi exprimé sa gratitude pour l'expertise dont font preuve les officiers pénitentiaires, aux différents postes auxquels ils sont affectés en soutien à la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA. « La cérémonie de ce jour permettra de témoigner à 50 officiers pénitentiaires la reconnaissance due à leur travail acharné, à leur dévouement et à leur expertise. Cette expertise dont ils font preuve quotidiennement aux différents postes auxquels ils sont affectés en soutien à la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA », a-t-il conclu.

La joie et la fierté se lisaient sur le visage des récipiendaires de cette distinction honorifique. S'adressant à l'assemblée, Mandji Baehebelem, qui représentait les officiers pénitentiaires décorés, a indiqué que la remise de ces médailles traduit la reconnaissance du devoir accompli

conformément à la mission qui leur a été assignée. « Elle suscite en nous à la fois un sentiment de fierté et de satisfaction qui nous motive davantage à donner le meilleur de nous-mêmes, aussi bien individuellement que collectivement. Nous pouvons vous rassurer que nous restons engagés à relever les défis qui se posent encore », a-t-elle déclaré.

La médaille de la Paix des Nations Unies a été instituée par le Secrétaire général des Nations Unies et récompense sur le plan symbolique, les sacrifices individuels et collectifs des fonctionnaires de l'organisation. Les 50 officiers pénitentiaires décorés sont ressortissants de sept pays à savoir : le Cameroun, Madagascar, le Burkina Faso, le Sénégal, le Rwanda, le Togo et la Tunisie, tous engagés aux côtés de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'appui de la MINUSCA au secteur pénitentiaire de la RCA.



▲ Vue de la salle lors du premier procès de la Cour spéciale

OUVERTURE DU PREMIER PROCÈS DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

Le premier procès de la Cour spéciale s'est ouvert le 19 avril 2022, sept ans après sa création, pour juger les exactions commises lors des attaques de Koundjili et Lemouna. Ce procès vise à déterminer la culpabilité ou non de Ousman Yaouba, Thir Mahamat et Issa Sallet adoum aliace « Bozize » pour leur rôle présumé dans ces attaques.

Par Cynthia Nasangwe

En prélude à ce procès, le ministre d'Etat chargé de la Justice Arnaud Djoubaye Abazen, a indiqué que ce procès marquait un changement remarquable dans l'histoire de la République centrafricaine : « à l'occasion de cette journée spéciale où il sera question d'écrire une nouvelle page de l'histoire de la justice de notre pays à travers l'audience solennelle de la Cour pénale spéciale ».

Abondant dans le même sens, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général de l'ONU, Denise Brown, a indiqué que c'était une journée importante pour la justice centrafricaine ; une journée importante pour la population centrafricaine qui réclame justice. « On est venu aujourd'hui non seulement pour marquer notre solidarité avec la population centrafricaine, mais

aussi pour vraiment célébrer cette première session de la Cour pénale spéciale qui est un outil de la justice extrêmement importante en République centrafricaine. Et on est content de voir que ça a eu lieu aujourd'hui », a-t-elle souligné.

Le procureur adjoint de la CPI, Mame Mandiaye Niang, s'est quant à lui félicité de la tenue de ce premier procès et n'a pas manqué de saluer l'aide des partenaires qui accompagnent cette cour. « C'est donc un véritable exploit que d'avoir une première affaire, en état d'être jugé et plus d'une dizaine d'autres affaires en instruction avancées pour une cour spéciale créée en 2015 et devenue effective seulement à partir de 2018 », a-t-il affirmé. « Il faut se féliciter de

l'appui apporté à la Cour pénale spéciale par tous les partenaires que vous venez de citer. En particulier la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en République centrafricaine et le Programme des Nations Unies pour le développement », a-t-il ajouté.

Depuis sa session inaugurale en 2018, la Cour pénale spéciale a déjà reçu 271 plaintes dont 107 au courant de l'année 2021. Ces plaintes sont traitées par des chambres compétentes qui apprécient la suite à leur donner afin de faciliter la poursuite de la procédure jusqu'au procès public qui sera conclu par une condamnation des accusés ou leur libération définitive.



Médias et Réseaux sociaux:

Respectons les règles d'éthique et de déontologie

